

L'utilisation des réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter ne cesse d'augmenter, à la fois au travail et dans la vie privée, mais la ligne de séparation entre ces deux situations d'utilisation est parfois très étroite et difficile à percevoir.

Pour aider les employés de Fresenius à faire preuve de discernement lorsqu'ils utilisent ces nouveaux outils de communication, nous avons élaboré les conseils suivants. Veuillez noter que ces conseils ne remplacent pas les règles existantes sur Internet et sur l'utilisation des réseaux sociaux sur votre lieu de travail.



AGIR DE FAÇON RESPONSABLE

La conscience des responsabilités de tout un chacun est une valeur essentielle chez Fresenius et elle s'applique également lors de l'utilisation d'Internet. En tant qu'employé, vous êtes foncièrement responsable de tout ce que vous pouvez dire dans les réseaux sociaux, que ce soit au travail (à moins d'agir sur instruction d'un supérieur) ou pendant votre temps libre. Assurez-vous de vérifier soigneusement vos commentaires avant de les envoyer, car Internet n'oublie rien !



TOUJOURS ÊTRE SINCÈRE ET OUVERT

Votre travail fait partie intégrante de votre vie. Lorsque vous vous exprimez sur un sujet en rapport avec votre travail ou Fresenius, vous devez vous identifier comme employé de Fresenius et utiliser votre nom correct. Si vous avez publié une erreur, admettez cela ouvertement et corrigez-la au plus vite.



PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les réseaux sociaux ont certes un caractère informel et permettent une communication ouverte, mais lorsqu'il s'agit d'informations commerciales confidentielles et de données personnelles, rappelez-vous que la confidentialité doit toujours être respectée et que ceci s'applique également aux réseaux sociaux.



SÉPARER LES FAITS ET LES OPINIONS

Nous avons tous des opinions, mais lorsque vous exprimez vos points de vue sur les réseaux sociaux, indiquez clairement que ce sont vos opinions personnelles. Vous pouvez affirmer cela à un endroit approprié, par exemple, dans les mentions légales ou dans le bloc-générique d'un blog, ou encore en écrivant à la première personne du singulier (écrivez « Je » comme dans « Je pense » ou « Je crois »). Rappelez-vous que seuls les employés gérant la communication d'entreprise ou d'autres personnes autorisées ont le droit de faire des déclarations officielles au nom de l'entreprise.



RESPECTER TOUTES LES LOIS

Toutes les lois en vigueur, en particulier celles concernant la propriété intellectuelle, les marques déposées et les droits d'auteur, sont également valables sur Internet. Il est interdit d'utiliser Internet pour menacer ou diffamer une/des personne(s), d'y exprimer quoi que ce soit qui puisse nuire à la réputation d'un individu ou d'une entreprise ou de faire de fausses affirmations ou accusations qui puissent compromettre une relation de travail positive avec les collègues. Vous devez également respecter les règles fixées par la plate-forme de réseaux sociaux correspondante.



ÊTRE JUSTE ENVERS LES AUTRES

Lorsque vous utilisez les réseaux sociaux, ne profitez pas de l'anonymat qui est possible sur Internet pour traiter d'autres personnes de manière injuste. Respectez les opinions d'autrui et ne faites pas de commentaires négatifs ou pouvant nuire à vos concurrents ou partenaires commerciaux.



Pour toute question relative à l'utilisation des réseaux sociaux en tant qu'employé, adressez-vous à votre supérieur ou contactez votre service communication local.

Fresenius SE & Co. KGaA
Service communication
61346 Bad Homburg
Allemagne

T +49 6172 608-2115
socialmedia@fresenius.com
www.fresenius.com/socialmedia

Fresenius Medical Care
T +49 6172 609-2525
ir@fmc-ag.com

Fresenius Kabi
T +49 6172 686-4117
communication@fresenius-kabi.com

Fresenius Helios
T +49 30 521321-522
hkukmpresse@helios-kliniken.de

Fresenius Vamed
T +43 160 127-615
socialmedia@vamed.com